
Nice Matin, La Marseillaise, Le Ravi : une page se tourne pour la presse en PACA

Description

Avec la reprise de Nice Matin par ses salariés, la prise de contrôle de Corse Matin par Bernard Tapie et La Provence, le paysage de la presse quotidienne régionale en région PACA se recompose de manière originale, à l'instar des géants du secteur qui, partout ailleurs en France, jouent la carte de la consolidation. En même temps, les baisses drastiques des dépenses publicitaires institutionnelles et des subventions à la presse locale conduisent les titres plus confidentiels au redressement judiciaire : c'est le cas à Marseille pour La Marseillaise et Le Ravi. Les télévisions locales, comme le groupe médias du sud, qui s'appelle Lcm, sont également menacées par la baisse de la publicité institutionnelle.

Après avoir recapitalisé de 12 millions d'euros le Groupe Nice Matin, le Groupe Hersant Media (GHM) a cru pouvoir céder le quotidien à bon prix à l'industriel niçois Jean Icart, associé à un fonds suisse peu connu, GXP Capital ([voir La REM n°30-31, p.28](#)). Malgré encore 2 millions d'euros apportés en urgence, le Groupe Hersant Media a dû toutefois se résoudre à accepter la mise en redressement judiciaire de Nice Matin, prononcée le 26 mai 2014. Pour maître Huertas, l'administrateur judiciaire, les comptes sont plus, en effet : «Le journal est passé de plus de 102 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2009 à 97 millions en 2012. Ce qui a fait naître une situation déficitaire qui s'est aggravée en 2013 avec 500 000 euros de pertes mensuelles», soit 6 millions d'euros de pertes annuelles. Une restructuration en profondeur du groupe est donc inévitable.

Le Groupe Nice Matin, qui édite *Nice Matin*, *Var Matin* et *Monaco Matin*, détient par ailleurs 50 % du capital de *Corse Matin*, à parité avec *La Provence* (voir *La REM* n°29, p.30). Il est constitué de quatre sociétés fédérant 1 100 salariés : les journaux regroupés dans Nice Matin, Publinice Service pour le portage, la radio Eurosud Côte d'Azur et enfin Corse Presse, qui édite *Corse Matin*. Le profil du groupe est attrayant pour les repreneurs. Le titre a été longtemps rentable et le positionnement en Côte d'Azur, où *Nice Matin* détient le monopole de l'information locale de presse, lui permet d'envisager sans difficultés des diversifications, notamment dans le audiovisuel, où une marque forte confère rapidement une notoriété à des conférences ou événements. Ses points faibles sont liés notamment au sous-investissement de ses repreneurs successifs, Hachette Filipacchi Médias en 1998, Groupe Hersant Media en 2007, les journaux du groupe étant mal positionnés sur l'internet. Enfin, de nombreux investisseurs peuvent considérer comme un handicap les avantages sociaux accordés à la coopérative ouvrière, à l'origine de la fondation de *Nice Matin* à la Libération. Sans surprise, les premières offres de reprise ont donc insisté à la fois sur un plan social indispensable et sur des investissements visant à moderniser les titres du groupe et à diversifier son activité.

Parmi les nombreux repreneurs évoqués, les noms se sont succédés, comme Bruno Ledoux (actionnaire de *Libération*), du *Télégramme de Brest*, intéressé par le potentiel de la Côte d'Azur en audiovisuel, ou encore la Société normande d'information et de communication, à l'origine de la reprise d'un autre ensemble de titres du groupe GHM (*Paris Normandie* et *Le Havre Libre*), enfin, des repreneurs plus inattendus, comme par exemple Clepsydre, une structure du groupe Azur Santé Retraite. Prévues à l'origine le 15 juillet 2014, la date limite de dépôt des offres a été repoussée à plusieurs reprises, pour finalement être reportée au 8 octobre 2014 à minuit. Quatre offres ont finalement été déposées : une offre de la Société normande d'information et de communication, une offre portée par Georges Ghosn, ancien propriétaire de *France Soir* et de *La Tribune*, une offre portée par la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) fédérant les salariés du Groupe Nice Matin, enfin, une offre du groupe de presse belge Rossel, associée à parité avec le groupe immobilier monégasque Marzocco et Fimas, le groupe du milliardaire franco-libanais Iskandar Safa, très présent sur la Côte d'Azur dans le nautisme. Ces deux dernières offres se sont vite imposées, d'abord parce que celle de Rossel était financièrement la plus ambitieuse, ensuite parce que celle de la SCIC l'emporta, grâce à une alliance *in extremis* avec Bernard Tapie.

Rossel et ses associés ont fait une offre de 50 millions d'euros, dont 10 millions pour la reprise du groupe, qui implique le financement d'un plan social, 10 millions de trésorerie, 15 millions d'investissements, notamment dans la vidéo, le numérique et le audiovisuel, enfin 15 millions annoncés dans les trois ans suivant le rachat. Afin d'équilibrer les comptes, le plan social prévu par les repreneurs est le plus lourd parmi les offres proposées : 428 emplois, un chiffre ramené par la suite à 380 postes.

C'est l'ampleur du plan social proposé par Rossel et ses associés, c'est-à-dire un tiers des effectifs du groupe, qui aura probablement mobilisé plus encore les

salariés du groupe pour trouver les moyens de financer une offre de reprise sous forme de coopérative, offre ne prévoyant que 159 d'actions volontaires, le plan social négocié initialement avec GHM portant sur 128 d'actions. Dès l'été 2014, le projet des salariés a gagné en notoriété grâce au lancement d'un appel au don sur la plate-forme de *crowdfunding* Ulule, ce qui leur a permis de lever 300 000 euros, somme complétée par des ventes d'ouvrages d'art au profit du titre, un ensemble de soutiens qui ont finalement représenté près d'un demi-million d'euros. S'ajoute à cet apport trës médiatisé une véritable volonté des salariés de s'investir dans le sauvetage du titre en apportant à l'offre leur treizième mois et leurs primes, ce qui génère encore 2,5 millions d'euros. Sauf qu'une offre crédible pour le Groupe Nice Matin nécessite au moins 15 à 20 millions d'euros, de quoi financer le plan de départ et éponger la dette, avant d'envisager des investissements. Au *crowdfunding* et à l'apport des salariés (soit 3 millions d'euros) se sont donc ajoutés un prêt de 1 million d'euros de l'Union régionale des SCOP et un autre de 2 millions d'euros apporté par le conseil régional de PACA. Ont également été ajoutés deux autres prêts participatifs et des fonds de la Caisse des Dépôts au titre du financement de l'économie solidaire, enfin un apport de 1 million d'euros de Carrefour. Restaient toutefois 8 millions à trouver, ce que les salariés ont réussi au terme d'une longue négociation avec Bernard Tapie, devenu un acteur central dans l'opération.

Le propriétaire de *La Provence* a pris ses distances avec le Groupe Nice Matin pour mettre un terme à son alliance avec le Groupe Hersant Média. Mais le Groupe Bernard Tapie restait quoi qu'il en soit au cœur du projet, avec une participation résiduelle dans *Nice Matin* et, surtout, la détention du quotidien *Corse Matin* à parité avec *Nice Matin*. L'intérêt de Bernard Tapie pour *Nice Matin* était donc logique et s'est manifesté en septembre 2014 avec l'annonce de deux offres de reprise. La première reposait sur une alliance entre Bernard Tapie et les salariés réunis en SCIC, Bernard Tapie apportant 8 millions d'euros pour 35 % du capital du Groupe Nice Matin, à charge pour les salariés de lever 12 millions d'euros, le plan de reprise étant estimé à 20 millions d'euros. Ce même chiffre était au cœur de la seconde offre, proposée directement par *La Provence*, pour le rachat en intégralité du Groupe Nice Matin. Finalement, l'offre de *La Provence* sera retirée, d'autant qu'elle était bien inférieure à celle de Rossel et, après de multiples négociations, seule une offre aux côtés des salariés réunis en SCIC a été présentée, mais avec de nouvelles modalités. Bernard Tapie apporte toujours 8 millions d'euros, mais n'entre plus au capital du Groupe Nice Matin laissant tout entier à ses salariés. Dans ces 8 millions d'euros, 4 millions sont donnés à la SCIC, en contrepartie de la cession à Bernard Tapie des 50 % de capital dans *Corse Matin*, le quotidien insulaire étant définitivement séparé du Groupe Nice Matin. Les autres 4 millions d'euros sont un prêt à taux zéro gagé sur le patrimoine immobilier de *Nice Matin*. Autant dire que Bernard Tapie, en sauvant le projet de la SCIC, récupère très bon prix la pépite du Groupe Nice Matin, sachant que la valeur de *Corse Matin*, quand GHM l'avait comme actif potentiellement en vente, oscillait de fait autour de 10 millions d'euros et plus.

Cette offre, pourtant la moins financée, a été retenue par le tribunal de commerce de Nice le 7 novembre 2014, notamment parce qu'elle était socialement la moins mauvaise. Recentré sur *Nice Matin*

et ses déclinaisons en Côte d'Azur, le SCIC Nice Matin, qui sera dirigé par Robert Namias, ex-TF1 et proche de Bernard Tapie, doit désormais gagner le pari du redressement avec de faibles moyens. Bernard Tapie y croit.

Il a expliqué, dans une interview donnée aux *Echos* à la suite de la décision du tribunal de commerce, que le groupe, qui affiche en 2014 une perte annuelle de 12 millions d'euros, ne peut que revenir à l'équilibre, la SCIC ayant un projet permettant 17 millions d'euros d'économies par an. Mais l'équation est tenable tant que le chiffre d'affaires et les bénéfices ne chutent pas, faute de quoi les pertes risquent de réapparaître très rapidement, ce que souhaitait éviter l'offre beaucoup plus douloureuse de Rossel, qui permettait d'amortir un recul des ventes papier et donc aussi une perte de recettes publicitaires à moyen terme.

Ailleurs en PACA, d'autres titres de presse sont confrontés à une équation encore plus difficile à résoudre. Ils ne peuvent pas compter sur des ventes solides et des recettes publicitaires diversifiées. Pour ces titres, qui occupent souvent une niche en raison de leur ligne éditoriale engagée, la perte de subventions ou de publicité institutionnelle se traduit immédiatement par une situation financière intenable.

A Marseille, le quotidien *La Marseillaise*, historiquement proche du Parti communiste, a ainsi été placé en redressement judiciaire le 14 novembre 2014. Le titre, quasiment à l'équilibre en 2013, a été victime en 2014 des nombreux changements de majorité lors des municipales dans les Bouches-du-Rhône, perdant ainsi 1,5 million de recettes publicitaires, essentiellement d'origine institutionnelle. Ainsi, la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, passée à droite, se limite désormais à ne publier que les annonces obligatoires, ce qui enlève à *La Marseillaise* quelque 300 000 euros de publicité auparavant facturée à la communauté urbaine. De même, le passage à droite du bastion communiste d'Aubagne a fait fondre le soutien institutionnel que la commune apportait au quotidien. La mise en redressement judiciaire risque de ne pas suffire à sauver le titre. L'audience prévue le 7 février 2015 au tribunal de commerce risque de devoir statuer sur une seule offre, celle de la société Les Editions des Médias, une société sans fonds, créée le 23 décembre 2014 par des élus communistes pour reprendre le titre et tenter de le sauver.

Le 28 novembre 2014, deux semaines après le placement en redressement judiciaire de *La Marseillaise*, le mensuel satirique *Le Ravi* a fait son tour en redressement judiciaire, à sa demande et afin de se restructurer. Le mensuel, créé par l'association la Tchatche, n'est pas victime d'une chute brutale de son lectorat, qui se maintient aux alentours de 5 000 exemplaires, mais d'un recul prononcé des aides institutionnelles, les difficultés étant justifiées par la fin des contrats aidés et la baisse des aides publiques aux associations, cette fois-ci par des institutions détenues par la gauche, la région PACA (-44 %) et le conseil général des Bouches-du-Rhône, qui a notamment mis fin, outre ses dépenses publicitaires, à la subvention pour l'aide à la presse associative, soit 38 000 euros en moins en deux ans. En Arles, la même logique s'est appliquée au *Câsar*, un gratuit qui a perdu sa subvention de la région PACA, et a publié son dernier numéro en novembre 2014.

En Languedoc-Roussillon, la baisse des investissements de la région alloués aux médias menace le groupe audiovisuel Médias du Sud, éditeur de quatre chaînes locales, LCM, TV Sud Montpellier, TV Sud Camargue-Cévennes et TV Sud PO. En 2014, le groupe a en effet perdu 750 000 euros HT de budget publicitaire de la part de la région, ce qui met le groupe en péril et attire d'éventuels repreneurs, au premier rang desquels Bernard Tapie pour LCM.

Sources :

- « Nice Matin placé en redressement judiciaire », Fabienne Schmitt, *Les Echos*, 27 mai 2014.
- « Les salariés de Nice Matin collectent 300 000 euros », AD, *Le Figaro*, 2 septembre 2014.
- « Rossel et ses alliés prêts à mettre 50 millions pour reprendre Nice Matin », Chloé Woitier, *Le Figaro*, 20 septembre 2014.
- « Le belge Rossel prend à injecter 50 millions d'euros dans Nice Matin », Nicolas Madelaine, *Les Echos*, 9 octobre 2014.
- « Nice Matin : Tapie abat sa dernière carte », Christiane Navas et Nicolas Madelaine, *Les Echos*, 9 octobre 2014.
- « Bernard Tapie : je n'aurai aucun droit sur la gouvernance de Nice Matin », interview de Bernard Tapie, par Alexandre Debout et Enguerrand Renault, *Le Figaro*, 4 novembre 2014.
- « Nice Matin : les salariés prennent l'avenir de leur journal en main », Alexandre Debout, *Le Figaro*, 8 novembre 2014.
- « Nice Matin : dans le camp des gagnants, Tapie prend 100 % de Corse Matin », Christiane Navas et Nicolas Madelaine, *Les Echos*, 10 novembre 2014.
- « Le quotidien La Marseillaise en cessation de paiement », Alette de Broqua, *Le Figaro*, 15 novembre 2014.
- « La Marseillaise dépose les armes », Paul Molga, *Les Echos*, 17 novembre 2014.
- « Le Ravi en redressement judiciaire, c'est officiel ! », leravi.org, 28 novembre 2014.
- « Robert Namias secoue Nice Matin », Chloé Woitier, *Le Figaro*, 29 novembre 2014.

- « Le pluralisme au tapis », Sébastien Boistel, *Le Ravi*, décembre 2014.
- « Les nouvelles combines à Nanard », Jean-François Poupelin, *Le Ravi*, décembre 2014.
- « L'État d'urgence pour la presse marseillaise », Gilles Rof *Le Monde*, 24 janvier 2015.

Categorie

1. Economie

date création

2 avril 2015

Auteur

alexandrejoux